



Paris, le 1^{er} janvier 2016

Monsieur le Ministre,

La réception d'un second courrier en pleine « trêve des confiseurs » achèvera – du moins nous l'espérons - de vous convaincre de l'intensité de nos préoccupations en ces temps troublés.

C'est avec un fort agacement que nous avons observé, ces dernières semaines, une multitude d'articles ciblant les services de Police ayant eu à connaître des attentats du mois de novembre et de leurs suites. Peut-être aurez vous relevé comme nous que ces confidences, révélations et indiscretions de toute nature sont principalement le fait de courageux « experts » préférant rester anonymes la plupart du temps.

Renseignement, investigation, intervention... pas un domaine qui n'ait donné lieu à des sous-entendus fielleux ou des remarques se voulant anodines, dans le registre « si l'on avait laissé faire les vrais professionnels, les choses se seraient passées différemment ... » alors que l'ensemble des services et effectifs intervenants ont servi avec force et honneur dans des situations qu'aucune autre unité ou service d'enquête européen n'a jamais eu à connaître...

Ces attaques ne sont pas seulement indécentes et mensongères. Elles sont trop nombreuses et convergentes pour ne pas correspondre à la mise en œuvre d'une véritable stratégie de communication. Se pose dès lors la question de savoir « à qui profite le crime ».

On relèvera – à notre corps défendant car nous abhorrons comme vous les chamailleries et querelles d'égo qui font toujours le jeu des malfrats – que ces manœuvres de déstabilisation, si elles devaient aboutir, feraient objectivement le jeu d'un acteur mineur du champ de la sécurité : la Gendarmerie Nationale.

Vous connaissez notre attachement à un service public de sécurité de qualité, qui peut tout à fait se concevoir dans l'altérité des forces y concourant dès lors qu'on se garde de tout « effet miroir ». Aussi ne pouvons-nous rester sans réagir lorsqu'un tel contexte précède ou coïncide avec des propositions venant contredire ou tenter de bouleverser les schémas d'organisation des unités sur le territoire national.

Il nous appartient donc de rappeler avec force quelques réalités trop souvent ignorées ou passées sous silence :

- Les 150.000 femmes et hommes de la Police Nationale, de la préfecture de Police de Paris et de la DGSI fournissent au quotidien l'écrasante majorité des efforts, dans la quasi totalité des domaines d'activité (renseignement, investigation, ordre et paix publics...), sans recherche particulière de visibilité ou de reconnaissance. Ils font simplement leur devoir avec « *discipline, valeur et dévouement* », sans être logés gratuitement aux frais du contribuable, sans bénéficier quasi automatiquement d'ordre nationaux et autres marques d'affection républicaine, sans même la plupart du temps un simple remerciement ou encouragement des autorités de tutelle ou de la population. C'est à dire avec discrétion et abnégation, deux valeurs essentielles du pacte républicain qui semblent faire cruellement défaut à d'autres si l'on en croit l'ampleur des tapages orchestrés dernièrement.

- Faire droit aux aspirations expansionnistes de la Gendarmerie – notamment en matière de renseignement et d'intervention spécialisée – serait une mise en péril du concept même de Police Nationale, s'exposer à des risques de dysfonctionnement accrus, et céder à une politique du « fait accompli », antidémocratique par essence. C'est ainsi que semble se dérouler trop souvent le même scénario : la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale développe de nouvelles capacités sans tenir compte de celles existantes dans d'autres périmètres ou se coordonner avec elles, puis s'offusque – directement ou indirectement mais toujours bruyamment - de n'avoir point été mise à contribution.

Cette stratégie s'opère par délaissement des campagnes dont elle a la responsabilité, et semble prendre appui sur le constat que rien de valable ne peut subsister en dehors de la Gendarmerie, ce qui est pour le moins iconoclaste lorsqu'on sait l'engagement et le prix payé par les policiers et agents de tous corps et de tous grades au profit de la sécurité de nos concitoyens comme de la sauvegarde des institutions.

Lorsqu'elle perd un arbitrage, la gendarmerie « doublonne » sous une autre appellation, jusqu'à la prochaine occasion de solliciter une nouvelle répartition.

Pour le renseignement, cela s'est traduit par une reconnaissance à minima de la légitimité de l'information générale puis du renseignement territorial, accompagnée de la création de structures « en miroir » : sous-direction de l'anticipation opérationnelle, bureaux régionaux et départementaux du « renseignement Gendarmerie » et dernièrement antennes « gendarmerie » du renseignement territorial, dédiées à la détection des signaux faibles de radicalisation en des localisations géographiques qui laissent, pour certaines d'entre elles, perplexes les vrais experts de ces questions...

Dans le domaine de l'intervention, cela se traduit aujourd'hui par la contestation des principes régissant les unités d'intervention compétentes sur le territoire national, en prenant appui sur un GIGN et des antennes interrégionales sur l'implantation

géographique desquelles nous ne sachons pas que la Direction Générale de la Police Nationale ait eu son mot à dire (PI2G de Toulouse en 2004, Orange en 2007 et Dijon en 2012).

Comment accepter dès lors que le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale s'arroge le droit de contester l'adaptation à l'évolution de la menace du dispositif de la Force d'Intervention de la Police Nationale, FIPN qui - avec la BRI-PP – compte parmi les unités d'intervention les plus expérimentées?

S'il en était besoin, nous rappellerions qu'une instruction commune de 2014 détermine les critères de compétence territoriale des unités d'intervention spécialisées de la PN et de la GN, et fixe les principes régissant leur coordination et leur coopération selon la règle éprouvée du « menant - concourant ».

Si l'acuité de la menace terroriste justifie aujourd'hui pleinement une actualisation du schéma national d'emploi des unités – et notamment une densification de la cartographie des moyens pré-positionnés, cette adaptation doit se faire dans le respect des zones de compétence et prérogatives de chaque force. Ainsi la création d'une antenne RAID à Toulouse – zone de Police d'état et foyer historique de radicalisme islamiste – n'est-elle pas contestable. Bien au contraire, les organisations représentatives de l'ensemble des corps actifs de la Police Nationale dont nous sommes ne sauraient tolérer que soit bafoué un principe fondamental de territorialité en permettant – sans aucune réciprocité de surcroît - la compétence d'intervention première d'unités GN au sein de grandes agglomérations.

Au delà de la remise en question de la notion même de Police Nationale que cela constituerait, une telle orientation serait en totale contradiction avec les savoirs faire et méthodes civiles d'intervention développés par les unités centrales et territoriales de la FIPN, seuls à avoir subi l'épreuve des faits.

Cela contreviendrait, enfin, à l'ensemble des mesures de sensibilisation et formation mises en œuvre dès le premier trimestre 2015 par le RAID et la BRI-PP au profit des primo intervenants qui – en zone de police étatique – sont souvent les primo arrivants.

Sans doute le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale serait-il mieux inspiré de recentrer son dispositif sur les nombreuses portions de territoire par trop délaissées, en ces temps où une action spectaculaire à l'encontre d'un village isolé ne relève malheureusement pas du scénario fantaisiste.

En conclusion, si nous ne nions en rien les spécificités et mérites des gendarmes, nous exigeons que toutes instructions utiles soient données pour que cessent sans délai les campagnes de dénigrement et de déstabilisation actuelles, et que toute latitude soit laissée aux chefs de Police pour adapter l'organisation et les implantations géographiques des services et unités aux enjeux actuels.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

*Le Secrétaire Général
du SCPN,*



Céline BERTHON

*Le Secrétaire Général
de l'UNSA Officiers,*



Philippe LOPEZ

*Le Secrétaire Général
de l'UNSA Police,*



Philippe CAPON

Monsieur Bernard CAZENEUVE

Ministre de l'Intérieur

Place BEAUVAU

75008 PARIS